



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**DELIBERATION N°062/2012
DU 06 AOÛT 2012**

*Portant création de deux
bureaux supplémentaires à la
Commune de Pirae*

Date de convocation :
30 Juillet 2012

Date d'affichage :
30 Juillet 2012

Résultats des votes

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

Le 8 août 2012

Affichage de la présente
délibération le :

13 AOÛT 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le six du mois d'août à neuf heures trente cinq,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Eliane LECHENE et Monsieur Aldo TIRAO, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	<i>Béatrice VERNAUDON</i>
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>William TICCHI</i>
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	<i>Miriama MACE</i>
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	<i>Alban PROKOP</i>
12	MOE Elisabeth		X	
13	ATIU Marc	X		
14	TEFAATAU Alvest	X		
15	PROKOP Alban	X		
16	POMARE Wilfred		X	
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANÉPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	<i>Marc ATIU</i>
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle		X	<i>Mairai SUN</i>
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo	X		
		19	14	6

DELIBERATION N°062/2012 DU 06 AOUT 2012

Autorisant la création de deux bureaux de vote supplémentaires dans la commune de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le code électoral et ses articles L17 et R40 notamment,
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 6 août 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	25
POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

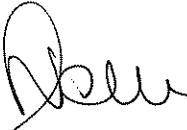
ADOPTE

Article 1^{er} : Est autorisée la création de deux bureaux de vote supplémentaires tel que présenté en annexe, relevant le nombre de bureaux de la commune de Pirae à 10 au lieu de 8.

Article 2 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le **10 AOUT 2012**

et publication du **13 AOUT 2012**

Pour le Maire absent,



M. J-B TERRIEROOTEN



Beatrice VERNAUDON

FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU DE VOTE

DE LA COMMUNE DE PIRAE

Commune : PIRAE

Bureau de vote : 10 bureaux de vote avec comme bureau de vote centralisateur le bureau n°1

Numéro de téléphone du bureau de vote, le jour du scrutin : 50 80 80

Bureau 1

- *Limites géographiques :*
- *Avenue Ariipaea POMARE (rive mer)*
- *Rue Tihoni TEFAATAU (rive gauche)*
- *Rue AFARERII*
- *Avenue du Général de Gaulle (limite Papeete à Aorai Tini Hau)*
- *Rue Gaspard COPPENRATH*
- *Rue Marie FREBAULT*
- *Rue John HART*
- *Rue l'Abbé ROUGIER*
- *Résidence LAGARDE*
- *Résidence ATIMARO*
- *Rue Marcel SACHET*

Bureau 2

- *Limites géographiques :*
- *Rue Paul BERNIERE*
- *Rue Raauri TEMATAFAARERE*
- *Rue Sarah BUCHIN*
- *Lotissement TIMIONA*
- *Lotissement PIRAE UTA*
- *Quartier RAFEA*
- *Allée Pierre Loti (rive Pirae)*

Bureau 3

- *Limites géographiques :*
- *Route de VETEA*
- *Résidence VETEA I, II, IV, NUI*
- *Résidence MATAHOI,*
- *Rue Chalets PATER*
- *Rue PATER*

Bureau 4

- *Limites géographiques :*
- *Route FARE RAU APE*
- *Route du BELVEDERE*
- *Domaine BELLEVUE*
- *Rue les AITOS*
- *Rue Rudy BAMBRIDGE*
- *Rue Coteaux de HAMUTA*

Bureau 5

- *Limites géographiques :*
- *Avenue Ariipaea POMARE (rive montagne)*
- *Rue Henri GRAND*
- *Rue Cité GRAND*
- *Rue Anthony BAMBRIDGE*
- *Rue Cité Ouvrière*
- *HAMUTA*

Bureau 6

- *Limites géographiques :*
- *Rue TUTERAI TANE (rive gauche)*
- *Rue HITIURA*
- *Servitude BLANCHARD*
- *Servitude CAISSON*
- *Servitude Sainte TRINITÉ*
- *Chemin MEHEATA*
- *Servitude Jean-Marie BOUBÉE*

Bureau 7

- *Limites géographiques :*
- *Route des AUTE*
- *Lotissement NAHOATA*
- *Les Hauts de AUTE*
- *Résidence AUTE-WALKER*

Bureau 8

- *Limites géographiques :*
- *Rue TUTERAI TANE (rive droite)*
- *Route ZIMMER*
- *Servitude Yves BOUBÉE*
- *Servitude NANAI/REY*
- *Route TUTERAI TANE*
- *Route du Domaine LABBÉ*
- *Vallée TENAHO*
- *Vallée NAHOATA*

Bureau 9

- *Limites géographiques :*
- *Avenue Ariipaea POMARE*
- *Rue Tihoni TEFAATAU (rive droite)*
- *Rue Taute TEFAATAU (rive gauche)*
- *Rue Tematahi TEMARII (rive gauche)*
- *Rue de Taaone*
- *Rue Lagon Bleu*
- *Servitude Oehae TEMARII*
- *Cité militaire*

Bureau 10

- *Limites géographiques :*
- *Rue Taute TEFAATAU (rive droite)*
- *Rue Tematahi TEMARII (rive droite)*
- *Rue Frédéric GADIOT*
- *Avenue du Général de Gaulle (limite Arue à rue Tematahi TEMARII)*
- *Rue Yves MARTIN*
- *Rue Fare Va'a*
- *Rue Matatevai*
- *Chemin Jean Teariki*
- *Chemin Chimin/Gadrat*
- *Chemin Cheffort*
- *Chemin Frebault/Garbutt*

PLAN DETAILLE

avec délimitation géographique par bureau de vote